



CONSEIL GÉNÉRAL

Séance extraordinaire du 21 mars 2024
18^e séance – Législature 2021-2024

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	RAPPORT
1. INTRODUCTION.....1	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
2. DÉVELOPPEMENT..... 1-2	
3. CHARGES PRÉVUES ET RÉPARTITION INTERCOMMUNALE..... 2-3	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 310'000.00 POUR FINANCER LES OPÉRATIONS DE FUSION DE LA NOUVELLE COMMUNE DE LATÉNA
4. CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL COMMUNAL.....3	
5. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES COMMUNALES4	
6. CONSÉQUENCES SUR LES INVESTISSEMENTS 20244	
7. CONCLUSION.....4	
PROJET D'ARRÊTÉ.....5	

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour l'octroi d'un crédit d'engagement et supplémentaire 2024 de 310'000 francs pour financer les opérations de fusion de la nouvelle commune de Laténa. L'option retenue par la Commune de Saint-Blaise est d'adapter les dépenses d'investissements prévus pour 2024, en repoussant certains projets, afin de conserver le financement nécessaire, tout en respectant les limites du frein à l'endettement.

2. Développement

Suite à l'acceptation par la population des communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène, le 26 novembre 2023, de fusionner nos quatre communes à compter du 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire de débiter les premiers travaux d'unification de nos personnels communaux et des différents services déjà en 2024.

Le CoPil, qui a opéré avant le vote de la fusion, a été reconduit dans ses attributions afin de dresser une liste des travaux à effectuer et de piloter la réalisation de ceux-ci. Il est bien entendu que tous les travaux qui seront exécutés en 2024 se feront en deux phases :

- Au premier semestre 2024, il s'agira de préparer le travail dans les différents domaines mais aucune décision ne pourra être prise ; il s'agira aussi d'organiser les élections communales de 2024 ainsi que celles du futur Conseil communal.
- Au second semestre 2024 le CoPil proposera le résultat des travaux effectués durant le premier semestre au futur Conseil communal de Laténa pour des prises de décisions et la mise en route rapide de certaines prestations au 1^{er} janvier 2025, principalement celles liées à la population.

Les principaux domaines qui seront traités durant cette année de préparation sont les suivants :

- Ressources humaines
- Finances et taxes
- Législation et documents institutionnels
- Infrastructures
- Harmonisation des prestations, vie sociale et associative
- Informatique
- Gestion des grands projets
- Communication

Dans le cadre de ces travaux, des groupes de travail ad hoc seront mis en place avec des responsables de dicastère de chaque commune, pour l'aspect politique, et du personnel communal, pour l'aspect technique du domaine traité. Par ailleurs, des prestataires externes seront mandatés par le CoPil pour effectuer ces premiers travaux dans les domaines sensibles tels que les ressources humaines et la communication. Concernant l'informatique, nous partons du principe que les prestations de la future commune seront attribuées au SIEN et la migration sera élaborée avec ce service qui possède un certain « monopole » du domaine public neuchâtelois.

Un accompagnement organisationnel avec Objectif:ne est aussi souhaité par le CoPil afin d'obtenir une continuité avec toute la préparation d'avant fusion et une certaine efficience dans les tâches qui lui seront attribuées. Objectif:ne sera toutefois limité en termes de quantité de prestations demandées, utilisant au maximum notre personnel administratif communal pour réaliser toutes les tâches se trouvant dans son cadre de compétences.

Les budgets 2024 votés dans nos quatre communes en décembre 2023 ont été élaborés sans tenir compte des aspects financiers d'une potentielle fusion. Il avait été annoncé que nous reviendrions vers vous pour demander une modification des dépenses d'investissements pour 2024 en vue de financer ces travaux liés à la mise en place de la fusion. C'est ce qui vous est adressé par le biais de ce rapport et de la présente demande de crédit d'engagement et supplémentaire.

3. Charges prévues et répartition intercommunale

Les charges qui impacteront les dépenses d'investissements 2024 sont essentiellement en lien avec les prestations externes et les salaires des futurs membres du Conseil communal. Pour ces derniers, il a été prévu une charge salariale moyenne sur quatre mois (du

1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024) étant donné que ces cinq personnes ne seront pas disponibles immédiatement à la fin du mois de juin, le temps de résilier le contrat de travail qu'elles auront en cours après leur élection par le Conseil général.

Le tableau ci-dessous recense les charges prévues sur l'année 2024 pour effectuer les premiers travaux de mise en route de la fusion.

Description	Montants
SIEN	CHF 250'000.–
Objectif :ne	CHF 95'000.–
Accompagnement RH	CHF 100'000.–
Accompagnement communication	CHF 65'000.–
Divers & imprévus	CHF 40'000.–
Sous-total prestations externes	CHF 550'000.–
Conseil communal professionnel (4 mois)	CHF 250'000.–
Total	CHF 800'000.–

Ce montant total de 800'000 francs sera réparti entre les quatre communes du périmètre de la fusion au prorata du nombre d'habitants recensés au 31 décembre 2022 :

Commune	Population du 31.12.2022	Part de financement
Enges	270 habitants	CHF 18'626.–
Hauterive	2'692 habitants	CHF 185'703.–
La Tène	5'357 habitants	CHF 369'544.–
Saint-Blaise	3'278 habitants	CHF 226'127.–
Total	11'597 habitants	CHF 800'000.–

4. Conséquences sur le personnel communal

Le personnel communal sera impliqué dans les travaux de préparation. Il s'agira de participer à des groupes de travail pour élaborer les lignes directrices des fusions opérationnelles des services et permettre à la future commune de fournir des prestations dès le 1^{er} janvier 2025. Le premier semestre servira à élaborer des listes de tâches et imaginer des solutions pour les proposer au futur Conseil communal au second semestre 2024, afin de les valider et les mettre en œuvre.

Cela pourra prendre un temps non négligeable pour les cadres ou autres collaborateurs·trices de notre commune et péjorera fort probablement la liste des travaux qui ont été prévus dans notre budget 2024 et qui pourront être réalisés. Cet impact est difficilement quantifiable à ce jour.

5. Conséquences sur les finances communales

5.1. Salaires et charges sociales du Conseil communal de Laténa

La Commune de La Tène propose de s'occuper du paiement des charges des salaires du Conseil communal professionnel incluant toutes les charges sociales associées ainsi que sa part des autres charges des différentes prestations par des tiers qui seront facturées par les fournisseurs séparément aux quatre communes.

5.2. Impact de l'excédent de travail du Conseil communal actuel

Cet investissement supplémentaire de 310'000 francs tient compte de l'impact, estimé à 70'000 francs, pour l'excédent de travail à accomplir par les membres du Conseil communal au sein du comité de pilotage, dans les différentes commissions mentionnées ci-dessus et pour l'accompagnement des futur·e·s conseillers communaux et conseillères communales.

Ce montant venant s'ajouter aux investissements prévus en 2024 reste néanmoins conforme à notre règlement sur les finances et respecte les limites du frein à l'endettement.

6. Conséquences sur les investissements 2024

Au niveau des investissements, seuls les investissements listés comme prioritaires lors de l'étude de la fusion seront réalisés en 2024. La liste incluse dans le budget 2024 (page 134) est en revanche modifiée (dépenses 2024 revues par l'Exécutif en date du 8 janvier 2024, cf. annexe) afin de pouvoir respecter le cadre légal en la matière.

7. Conclusion

Les travaux préparatoires pour la mise en place de la fusion au 1^{er} janvier 2025 doivent être réalisés durant l'année 2024 et certaines charges sont liées à ces travaux. Il est donc nécessaire de les financer.

Pour les arguments évoqués ci-dessus le Conseil communal demande au Conseil général de prendre en considération le présent rapport et l'invite à approuver l'arrêté ci-après concernant l'octroi d'un crédit d'engagement et supplémentaire de 310'000 francs pour financer les opérations de fusion de la nouvelle Commune de Laténa.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Saint-Blaise, le 26 février 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le conseiller communal
en charge du dicastère

C. Guinand

R. Canonica

Annexes :

- Projet d'arrêté
- Tableau des investissements 2024

Saint-Blaise Budget des investissements 2024

Crédits d'engagement						Crédits budgétaires
No compte	Libellé	Crédit voté		Dépenses au	Dépenses prév.	Dépenses / Recettes 2024
		Date	Montant	31.12.2022	au 31.12.2023	
	<u>Administration</u>					
20220401	Projet de fusion	24/03/22	121'000.00	71'650.65	120'000.00	1'000.00
	Accompagnement projet de fusion	à voter	310'000.00	-	-	310'000.00
	<u>Culture, Sports, Loisirs et Eglises</u>					
20220301	Réfection du temple - part STB	16/12/21	1'055'000.00	360'472.40	605'000.00	450'000.00
	Fourches - constr. terrain multisports	à voter	100'000.00	-	-	100'000.00
	Port - nouveau terrain Beach Volley	à voter	50'000.00	-	-	50'000.00
	Rives - construction d'un pumtrack	Compét. CC	50'000.00	-	-	50'000.00
	<u>Trafic</u>					
20171301	Réaménagement quartier des Chauderons	21/12/17	845'900.00	1'804.10	1'804.10	210'000.00
20230301	Réaménagement RC 2185	21/09/23	1'689'700.00	-	-	484'700.00
	Routes - extension et renforcement	à voter	90'000.00	-	-	90'000.00
	Aménagement RC5 (zone 30, trottoirs, EP, capes...)	à voter	3'370'000.00	-	-	870'000.00
	RC5 - signal. routière Rte Brel - partic. Etat NE		-	-	-	-160'000.00
	Arrêts bus - mise en conformité selon Lhand		-	-	-	-
	Autonomisation électrique des passages pour piétons	à voter	20'000.00	-	-	20'000.00
	Construction d'un abri vélo à la gare CFF	à voter	30'000.00	-	-	30'000.00
	EP - extension et renforcement	à voter	50'000.00	-	-	50'000.00
	EP - remplacement têtes candélabres	à voter	250'000.00	-	-	250'000.00
	<u>Approvisionnement en eau</u>					
20160701	Extension réseau CEN	08/03/16	293'000.00	291'868.60	342'000.00	1'000.00
20171303	Réaménagement quartier des Chauderons	21/12/17	78'300.00	-	-	20'000.00
20230303	Réaménagement RC 2185	21/09/23	1'945'500.00	-	-	461'200.00
	Extension et renforcement réseau - contrat Eli10	à voter	70'000.00	-	-	70'000.00
	Captages - installation systèmes UV	à voter	150'000.00	-	-	150'000.00
	Réalisation plan directeur de l'eau de boisson		-	-	-	-
	Réalisation plan cadastral souterrain		-	-	-	-
	Remplacement compteurs eau	à voter	50'000.00	-	-	50'000.00
	Captage Ruau - système télégestion	à voter	50'000.00	-	-	50'000.00
	<u>Traitement des eaux usées</u>					
20171303	Réaménagement quartier des Chauderons	21/12/17	871'800.00	-	-	220'000.00
20230304	Réaménagement RC 2185	21/09/23	1'017'800.00	-	-	76'700.00
	<u>Aménagement du territoire</u>					
20220501	Projet de révision du PAL	18/08/22	492'000.00	7'810.15	445'000.00	50'000.00
	<u>Economie publique</u>					
20171306	Réaménagement quartier des Chauderons	21/12/17	78'400.00	-	-	20'000.00
20200501	Extension du Réseau de chaleur de Vigner	11/06/20	1'350'000.00	1'134'854.95	1'183'031.95	50'000.00
20230305	Réaménagement RC 2185	21/09/23	2'344'300.00	-	-	605'000.00
	Electricité - extension et renforcement	à voter	200'000.00	-	-	200'000.00
	Remplacement compteurs électriques		-	-	-	-
	Remplacement armoires électriques	à voter	75'000.00	-	-	75'000.00
	<u>Patrimoine financier</u>					
20210401	Réfection Rive-de-l'Herbe - centre médical	compétence CC	4'600'000.00	319'512.35	380'000.00	4'220'000.00
	Grand'Rue 30 - panneaux solaires et climatisation	compétence CC	120'000.00	-	-	120'000.00
	SSBL - agrandissement local de vigie	compétence CC	60'000.00	-	-	40'000.00
	TOTAUX :		21'877'700.00	2'187'973.20	3'076'836.05	9'284'600.00

Déduction invest. PF et objets non soumis au calcul du frein à l'endettement

-6'717'600.00

Montant brut soumis aux règles de calcul du frein à l'endettement

2'567'000.00

Investissements nets soumis au mécanisme du frein à l'endettement (85%)

2'181'950.00

Montant des investissements autorisé par le mécanisme du frein à l'endettement :

2'191'800.00